

DECISION N°16-158 portant création d'un service pour le numérique au service de la recherche, de l'enseignement et de la diffusion des savoirs

Le président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu l'avis du comité technique en date du 23 juin 2016 ;

DECIDE

Article 1 : Création

Il est créé un service pour le numérique au service de la recherche, de l'enseignement et de la diffusion des savoirs.

Article 2 : Missions

Ce service a pour missions :

- l'accompagnement des étudiants et des enseignants, pour leur permettre de développer des compétences et savoir-faire pour de nouveaux usages pédagogiques du numérique ;
- la production de ressources numériques pour la formation et la diffusion des savoirs scientifiques ;
- l'ingénierie et le design numériques pour la diffusion et la valorisation ;
- le suivi et le développement des usages internes du numérique pour l'enseignement, la recherche, et la diffusion.

Les quatre missions précitées sont précisées de la manière suivante :

1. Accompagnement des étudiants et des enseignants, de la formation à l'expérimentation

- Appui à la formation des étudiants : développement d'une culture numérique, développement de la capacité à créer avec le numérique ;
- Accompagnement des enseignants à la pédagogie numérique (portail études, pédagogie inversée, formation hybride, ...) ;
- Expérimentation et mise en place de dispositifs et/ou outils numériques innovants ;
- Participation aux réseaux locaux et nationaux sur la pédagogie universitaire numérique (UNR-RA, réseau des learning-lab, ...).

2. Production de ressources numériques pour la formation et la diffusion des savoirs scientifiques

- Production de ressources numériques scientifiques et pédagogiques, issues des activités d'enseignement et de recherche de l'école, destinées à divers publics dont les enseignants (du primaire au supérieur) ;

- Valorisation des ressources par le repérage et l'indexation ;
- Editorialisation de contenus pour mettre en valeur les formations et la production scientifique de l'école, communication scientifique ;
- Lien et participation aux universités numériques thématiques.

3. Ingénierie et design numériques pour la diffusion et la valorisation

- Conception et mise en oeuvre de produits « conteneurs » et/ou d'interfaces : plateformes de formation, sites web, design d'applications et services à usages pédagogiques, bases de données ou métadonnées ;
- Sites web de l'école : conception et développement et/ou pilotage de développements extérieurs, déploiement et mise/maintien à niveau technique, gestion de l'hébergement ;
- Appui à la gestion et à l'hébergement pérenne de corpus numériques ;
- Expertise sur les projets de recherche liés à l'éducation et sur l'usage du numérique pour l'enseignement.

4. Suivi et développement des usages internes du numérique pour l'enseignement, la recherche, et la diffusion

- Animation d'un réseau interne : liens avec les entités Persée, Bibliothèque Diderot, Atelier des Humanités Numériques, Centre Blaise Pascal, ENS Edition, Socio, Master ArchInfo, Master Humanités Numériques, etc. Veille et centralisation d'informations sur les actions organisées à l'école ;
- Participation ou organisation de rencontres sur des sujets transverses (chaines éditoriales, humanités numériques, indexation, constitution et interrogation de corpus, ...).

Article 4 : Organisation

Rattachée provisoirement au président, ce service est dirigé par une directrice et une adjointe.

Article 5 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui prend effet au 1^{er} septembre 2016.

Article 6 :

La présente décision est soumise à publicité : elle fait l'objet d'un affichage permanent dès sa signature dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers dans les locaux de l'établissement (au siège de l'établissement) ainsi que par voie électronique.

Fait à Lyon, le 22 juillet 2016

Le président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON

Original : _Recueil des actes administratifs de l'Ecole